

CHARTRE DU RÉSEAU DES TIERS-LIEUX DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

En Bourgogne-Franche-Comté, de nombreuses initiatives favorisent l'émergence d'espaces permettant l'appropriation des nouveaux usages du numérique. Ces espaces intermédiaires entre le domicile, le lieu d'apprentissage et le lieu de travail, dans lesquels s'épanouissent des communautés d'utilisateurs, sont identifiés sous le terme de « Tiers-Lieux ». Ils permettent l'expérimentation de nouveaux modèles économiques, écologiques, sociaux et d'organisation du travail...

Au-delà de la grande diversité des usages, des pratiques et des finalités de ces lieux, la Région Bourgogne-Franche-Comté a souhaité mettre en réseau les Tiers-Lieux en proposant une charte rédigée en collaboration avec les acteurs du territoire.

Cette charte a pour objectif d'affirmer la neutralité de ce réseau et de définir les valeurs partagées ainsi que les engagements de ses membres.

Valeurs et engagements

En signant la présente charte, le Tiers-Lieu affirme son appartenance au réseau des Tiers-Lieux de Bourgogne-Franche-Comté et s'engage à :

- Être ancré sur son territoire et favoriser la mixité intergénérationnelle, sociale, culturelle et l'égalité femmes-hommes.
- Favoriser le partage des connaissances, des savoir-faire et des compétences en tenant compte de la diversité des approches des Tiers-Lieux.
- Favoriser l'émergence et/ou l'accompagnement de projets éthiques, écoresponsables, respectueux des droits et libertés fondamentaux
- Favoriser la mise en place d'équipements, de bonnes pratiques et de règles autorisant l'accès des lieux aux publics en situation de handicap ou empêchés et garantir, régulièrement, l'ouverture gratuite des locaux et d'activités à tous les publics.
- Être un lieu innovant, ouvert et d'expérimentations, favorisant l'implication des utilisateurs dans son mode de gouvernance.
- Contribuer à la constitution d'un patrimoine informationnel et matériel commun en participant régulièrement aux actions et projets du réseau
- Utiliser un vocabulaire, un référentiel de services commun et contribuer au partage de manière publique des informations sur les Tiers-Lieux de Bourgogne-Franche-Comté.
- Développer des pratiques favorisant l'appropriation des nouveaux usages numériques par tous.